

*Notice pour le Secrétaire général du Département politique, A. Weitnauer<sup>1</sup>*

AU SUJET DE VOTRE VOYAGE AUX ÉTATS-UNIS<sup>2</sup>

Berne, 12 octobre 1977

1. Nous n'avons pas la prétention de vous apprendre quoi que ce soit au sujet des rôles respectifs des États-Unis et de la Suisse dans les affaires internationales. Mais nous croyons utile de vous signaler que la doctrine officielle du Département d'État au sujet de la neutralité suisse semble maintenant être considérée non seulement comme allant de soi, mais également bénéfique pour la communauté des nations. Cela est apparu récemment dans plusieurs conversations que nous avons eues avec des collègues américains et au cours d'un échange de vues avec cinq gouverneurs d'États américains, dont un posa la question suivante: «Why are you so apologetic about your neutrality?».

2. Au plan bilatéral, le problème le plus important nous paraît être actuellement le problème nucléaire. L'Ambassadeur Bindschedler serait heureux qu'au cours de votre séjour à Washington vous rompiez une lance en faveur de nos intérêts et points de vue<sup>3</sup>. Malheureusement, notre Jurisconsulte se trouve maintenant à Belgrade<sup>4</sup> et n'a pas accès aux dossiers sur lesquels il voudrait pouvoir s'appuyer pour vous faire une notice. D'autre part, M. von Arx est en vacances jusqu'à la fin de la semaine. Néanmoins, nous demanderons à M. von Arx, dès lundi matin, de préparer à votre intention un petit résumé des questions que nous vous enverrons par télégramme à notre ambassade.

3. À part cela, il convient peut-être de relever encore que le traité d'assistance judiciaire<sup>5</sup> que vous avez négocié, et qui est entré en vigueur le 23 janvier dernier, fonctionne à l'entière satisfaction des deux parties. Il semble que, depuis lors, les critiques émises aux États-Unis à l'encontre des banques suisses se sont fortement atténuées<sup>6</sup>.

1. Notice: CH-BAR#E2001E-01#1988/16#1789\* (B.15.21.(1)). Rédigée et signée par A. Maillard.

2. Pour la visite du 25 au 27 octobre 1977, cf. la lettre de R. Probst à A. Weitnauer du 2 novembre 1977, [dodis.ch/49814](http://dodis.ch/49814).

3. Cf. DDS, vol. 27, doc. 93, [dodis.ch/49322](http://dodis.ch/49322).

4. R. Bindschedler avait été nommé chef de la Délégation suisse à la réunion de Belgrade de la CSCCE, cf. le PVCF N° 1606 du 29 septembre 1977, [dodis.ch/54158](http://dodis.ch/54158). Pour l'ouverture de la conférence, cf. DDS, vol. 27, doc. 89, [dodis.ch/49323](http://dodis.ch/49323).

5. Traité entre la Confédération suisse et les États-Unis d'Amérique sur l'entraide judiciaire en matière pénale du 25 mai 1973, RO, 1977, pp. 42–84. Cf. DDS, vol. 27, doc. 58, [dodis.ch/49328](http://dodis.ch/49328), point 5.

6. Cf. DDS, vol. 24, doc. 58, [dodis.ch/33138](http://dodis.ch/33138) et la lettre de S. Arioli au Service économique et financier du Département politique du 18 mai 1977, [dodis.ch/49862](http://dodis.ch/49862).

